

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « BONNE ETOILE »
(Applicable à compter du 29 janvier 2024)

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre de jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
40 lots de	100 €	4 000 €
1 500 lots de	50 €	75 000 €
33 000 lots de	20 €	660 000 €
82 000 lots de	10 €	820 000 €
319 160 lots de	5 €	1 595 800 €
380 600 lots de	2 €	761 200 €
816 306 lots formant un total de		3 960 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

4.1 L'unité de jeu comporte deux zones de jeu réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS », représentée à l'écran par douze étoiles dorées et argentées ;
- Une zone de jeu représentée à l'écran par cinq colonnes composées respectivement d'une, deux, trois, quatre et cinq étoiles comportant chacune un numéro. Une case « GAIN » est associée à chaque colonne d'étoiles.

- 4.2 Les éléments inscrits sous chacune des étoiles de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros compris entre 1 et 90, à l'exclusion des numéros 2, 5, 10, 20 et 50 et à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a au total douze numéros à découvrir.
- 4.3 Les éléments inscrits dans chacune des étoiles disposées en colonne sont des numéros compris entre 1 et 90 à l'exclusion des numéros 2, 5, 10, 20 et 50 et à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a au total 15 numéros. Les numéros sont attribués aléatoirement.
- 4.4 Les éléments inscrits sous chacune des cases « GAIN » sont des montants en euros parmi les montants suivants : 2€, 5€, 10€, 20€, 50€, 100€000€, 20 000€. Il y a au total cinq montants en euros à découvrir.
- 4.5 Le joueur clique sur les étoiles de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre douze numéros, conformément au sous-article 4.2.
- 4.6 Le joueur clique sur les cinq cases « GAIN » et découvre cinq montants en euros, conformément au sous-article 4.4.
- 4.7 À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO », afin que le système procède automatiquement à la révélation des zones de jeu occultées.
- 4.8 Si, grâce aux douze numéros découverts sous la zone de jeu « VOS NUMÉROS », le joueur reconstitue une ou plusieurs colonnes entières de numéros, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant en euros de la case « GAIN » associée à la ou les colonne(s) de numéros entièrement reconstituée(s) grâce aux numéros de la zone de jeu « VOS NUMÉROS ».
- 4.9 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.10 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 18 octobre 2023,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI